

Règlement

Championnat Régional par paire de Beach Tennis 2024

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préambule

Le présent règlement a pour objet d'assurer le déroulement loyal des Championnats Régionaux par paire de Beach Tennis 2024 dans le respect de l'éthique sportive. Dans ce cadre, il doit être interprété à l'aune des règlements sportifs de la FFT 2024.

1- Epreuves organisées

Article 1

Le Championnat Régional par paire de Beach Tennis 2024 de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur est une épreuve organisée par la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle fait l'objet d'une demande d'homologation auprès de la Fédération Française de Tennis, afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Beach Tennis.

Il se déroule dans les catégories suivantes :

- Seniors
- U14
- U18

Article 2

Seniors

Le Championnat Régional Seniors par paire de Beach Tennis 2024 est qualificatif pour les Championnats de France de Beach tennis 2024, qui se dérouleront du 21 au 24 août 2024.

Il comprend :

- Une épreuve de Double Dames
- Une épreuve de Double Messieurs.

Jeunes

Le Championnat Régional Jeunes par paire de Beach Tennis 2024 est qualificatif pour les Championnats de France de Beach tennis 2024, qui se dérouleront du 21 au 24 août 2024.

Il comprend :

- Une épreuve de Double Filles U14
- Une épreuve de Double Filles U18
- Une épreuve de Double Garçons U14
- Une épreuve de Double Garçons U18

2- Organisation du Championnat Régional

Article 3

Le Championnat par paire de Beach Tennis 2024 se déroulera le 1^{er} et 2 Juin 2024, sur plusieurs sites d'accueil, pour la phase qualificative régionale et le 22 et 23 Juin 2024, à Aix-en-Provence, pour la phase finale régionale.

La Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur aura la charge de l'organisation de ce Championnat Régional.

Article 4

En cas d'impossibilité d'organiser une phase qualificative du Championnat par paire Seniors de Beach tennis, l'épreuve est annulée et la liste des 4 meilleures équipes inscrites dans chaque catégorie (Dames et Messieurs) est transmise à la Ligue.

En cas d'impossibilité d'organiser une phase qualificative du Championnat par paire Jeunes de Beach tennis, l'épreuve est annulée et la liste des meilleures équipes inscrites dans chaque catégorie (U14 Filles et Garçons, U18 Filles et Garçons) est transmise à la Ligue.

Les listes des meilleures équipes sont déterminées par le poids de chaque équipe, établi en fonction du classement à la date du début du Championnat Régional de Beach tennis 2024.

Attention : seuls les événements suivants peuvent justifier une annulation définitive du Championnat Régional de Beach tennis 2024 :

- Cas de force majeure
- Arrêté préfectoral interdisant la réalisation de la compétition
- Pandémies
- Intempéries importantes
- Absence d'autorisation administrative d'utilisation des installations (plage, plage urbaine, base de loisirs, etc).

3- Conditions de participation des joueuses et joueurs

Article 5

Jeunes

Le Championnat Régional Jeunes U14 et U18 de Beach Tennis 2024 est ouvert aux joueuses et joueurs respectant les critères suivants :

- Nationalité Française,
- Licencié(e)s à la Fédération Française de Tennis pour le compte de l'année sportive 2024,
- Né(e)s en 2006, 2007, 2008 et 2009 pour la catégorie U18,
- Né(e)s en 2010 et 2011 pour la catégorie U14.

Seniors

Le Championnat Régional Seniors de Beach Tennis 2024 est ouvert aux joueurs et joueuses respectant les critères suivants :

- Nationalité Française
- Licencié(e)s à la Fédération Française de Tennis pour le compte de l'année sportive 2024,
- Né(e)s en 2005 ou avant.

Article 6

Toute demande de changement de club, et si elle a pour effet de changer de ligue, doit intervenir, auprès de la ligue d'accueil, avant le 15 décembre 2023.

Toute demande de changement de club postérieure au 15 décembre 2023, et si elle a pour effet de changer de ligue, ne peut être justifiée que par un déménagement et doit faire l'objet d'un justificatif à fournir à la Ligue d'accueil à l'appui de la demande.

Article 7

Sauf dérogation accordée par le Comité des Championnats de France, un joueur ne peut participer au Championnat Régional de Beach tennis 2024 que dans sa catégorie d'âge, si celle-ci existe.

La demande d'autorisation de surclassement jeune doit être envoyée au Comité des Championnats de France par mail : beachtennis@fft.fr **au plus tard un mois avant la date de début du championnat régional de la ligue concernée.** Elle doit être formulée par les représentants légaux du joueur, ou par lui-même si celui-ci a 18 ans.

Cette demande peut être formulée dans les cas suivants :

- Les joueurs nés en 2012 et 2013 souhaitent participer dans la catégorie U14
- Les joueurs nés entre 2006 et 2009 souhaitent participer dans la catégorie Seniors

La demande d'autorisation de surclassement dans la catégorie Seniors ne pourra être formulée que par un joueur ou une joueuse remplissant les conditions suivantes :

- Avoir été champion ou championne de France de Beach Tennis U18
Et
- Être ou avoir été dans le top 5 FFT de Beach Tennis

La demande d'autorisation de surclassement dans la catégorie U14 devra être accompagnée des pièces suivantes :

- Certificat auprès d'un médecin du sport qui autorise la pratique du Beach tennis en compétition pour la catégorie d'âge souhaitée
- Un descriptif du palmarès sportif de la joueuse ou du joueur.

Toute demande de surclassement doit être adressée par mail : beachtennis@fft.fr au Comité des championnats de France **au plus tard un mois avant la date de début du championnat régional de la ligue concernée 2024.**

4- Modalités d'inscription

Article 8

Seniors

Le tarif du Championnat Régional Seniors de Beach Tennis est fixé à 30 Euro(s) par équipe. Les équipes qui souhaitent s'inscrire au Championnat Régional Seniors de Beach Tennis 2024 doivent remplir le formulaire d'inscription au plus tard le 15 mai 2024 et procéder au paiement des 30€ en ligne (via le formulaire d'inscription) :

<https://forms.gle/Vsf8w7PmTbqDNmP16>

Jeunes

Le tarif du Championnat Régional Jeunes de Beach Tennis est fixé à 30€ Euro(s) par équipe. Les équipes qui souhaitent s'inscrire au Championnat Régional Jeunes de Beach Tennis 2024 doivent remplir le formulaire d'inscription au plus tard le 15 mai 2024 et procéder au paiement des 30€ en ligne (via le formulaire d'inscription) : <https://forms.gle/Vsf8w7PmTbqDNmP16>

5- Organisation sportive

Article 9

Seniors

Le Championnat Régional Seniors de Beach Tennis se disputera sous la forme d'un Tournoi Multi-Chances (TMC). Si le nombre d'équipes par catégorie est inférieur à 4, l'épreuve aura lieu pour désigner les vainqueurs, mais l'épreuve ne sera pas homologuée (minimum 4 équipes pour homologuer une épreuve), conformément à l'article 210-2 des règlements sportifs de la FFT.

Jeunes

Le Championnat Régional jeunes U14 et U18 de Beach Tennis se disputera sous la forme de poules ou d'un Tournoi Multi-Chances en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'équipes par catégorie est inférieur à 4, l'épreuve aura lieu pour désigner les vainqueurs, mais l'épreuve ne sera pas homologuée (minimum 4 équipes pour homologuer une épreuve) conformément à l'article 210-2 des règlements sportifs de la FFT.

Article 10

Les poules et les tableaux seront constitués conformément aux articles 210 à 214 des règlements sportifs de la FFT 2024.

6- Format de jeu

Article 11

Tous les matchs du tableau principal du Championnat Régional de Beach Tennis 2024 Jeunes et Seniors se joueront en 2 sets à 6 jeux, point décisif, Super Tie-break en 10 points au 3^{ème} set (format 4).

Toutefois, en raison des circonstances exceptionnelles (délais, météo, etc.), le juge-arbitre se réserve le droit d'adapter le format de jeu en utilisant les formats 5 ou 6, pour les matchs de classement en priorité, et pour les matchs du tableau principal en dernier recours. Il devra alors en informer les joueurs avant le tour dans lequel ce format sera joué.

7- Résultats et modalités de qualification pour les Championnats de France de Beach Tennis 2024

Article 12

A l'issue du Championnat Régional de Beach Tennis 2024 et avant le 30 juin 2024, le juge-arbitre saisira les résultats sur l'application fédérale prévue à cet effet.

Ces résultats sont pris en compte pour le classement Beach tennis de juillet 2024, conformément à l'article 229 des règlements sportifs de la FFT.

Article 13

Seniors

Les vainqueurs Seniors en Double Messieurs et Double Dames du Championnat Régional Seniors de Beach Tennis 2024 seront directement qualifiés pour les Championnats de France Seniors de Beach Tennis 2024.

Les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} pourront bénéficier d'une des 14 places supplémentaires, attribuées comme suit :

- Des wilds-cards peuvent être attribuées conformément à l'article 219 des règlements sportifs de la FFT ;
- Les places restantes sont attribuées en fonction du poids de l'équipe (établi en fonction du classement à la date du début du Championnat Régional de Beach tennis 2024).

En application de l'article 4 du présent règlement, si le Championnat régional n'a pas eu lieu, la liste des 4 meilleures équipes dudit Championnat sera intégrée à la liste des équipes pouvant bénéficier d'une des 14 places supplémentaires prévues par les règlements sportifs de la FFT, à condition qu'aucune wild-card ne soit attribuée, sinon la liste des 4 meilleures équipes Championnat régional se verra réduite pour **obtenir quatre équipes maximum par ligue et par tableau** comme le précise le règlement sportif.

Jeunes

Les vainqueurs jeunes en Double Filles et Doubles Garçons du Championnat Régional Jeunes de Beach Tennis 2024 seront directement qualifiés pour les Championnats de France Jeunes de Beach Tennis 2024.

Le tableau des Championnats de France peut être complété par :

- la meilleure équipe au poids à la date de l'inscription dans le championnat régional, en cas d'annulation de celui-ci pour une des raisons visées à l'article 4 du présent règlement ;
- les équipes classées 2^e, 3^e et 4^e, au poids d'équipe (établi en fonction du classement à la date du début du championnats régional de beach tennis 2024), à raison de **trois équipes maximum par ligue et par tableau**.

En application de l'article 4 du présent règlement, si le Championnat régional n'a pas eu lieu, la liste des 4 meilleures équipes dudit Championnat sera intégrée à la liste des équipes pouvant bénéficier d'une des places prévues par les règlements sportifs de la FFT.

Pour les U18 uniquement, 6 places supplémentaires seront attribuées en fonction du poids de l'équipe (établi en fonction du classement à la date du début du Championnat Régional de Beach tennis 2024).

Denis POUJADE

Président Régional de la Commission Beach Tennis